Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 juin 2026, s'est réuni **le 24 juin 2026, à** 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU
BADEN	: Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Philippe SIMON - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Christine ROYER
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT - Clara BOSZNAY
LE HEZO	: Philippe GAIN
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Tugdual GOALLO
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN
SENE	: Clément LE FRANC - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE - Eric MAHE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Siegried MENAHEZE - Michel BERTHE - Isabelle MARROI
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Virginie TALMON - Fabien LE GUERNEVE - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Julien BONAMY - Hortense DES POMMARES - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI -BENABDALLAH - Roland LUC- Isabelle GOURTAY - Patrice KERMORVANT - Léa BARREAUD - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Christophe BEDARD a donné pouvoir à Elise FERRY
GRAND-CHAMP	: -Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC a donné pouvoir à Christophe TATTEVIN
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX a donné pouvoir à Philippe SIMON
SAINT-AVE	: Yannick CADIOU a donné pouvoir à Anne GALLO-KERLEAU
SARZEAU	: Dominique GODEFROY a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Françoise MERCIER - a donné pouvoir à Rémi VIDOR
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
VANNES	: Fabrice AMEDEO a donné pouvoir à Thierry EVENO

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

Ont été suppléés :

LOCMARIA-GD CHAMP : Lionel ULVOA a été suppléé Linise MARIE
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été suppléé par Hélène LE BARON

Ont été excusés :

ARZON : Olivier DENFER
VANNES : Catherine LATOUR

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2026

FINANCES

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-Philippe PERIES présente le rapport suivant :

Il est soumis pour approbation le compte financier unique 2025 qui présente les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2025 s'élève à :	104 777 888,03 €
Le total des mandats émis au cours de l'exercice 2025 s'élève à :	95 960 341,50 €
Il résulte un excédent de fonctionnement 2025 de :	8 817 546,53 €
La section de fonctionnement présentait en 2024 un excédent reporté de :	1 057 000,00 €
Il résulte un **excédent de fonctionnement de clôture 2025 de :**	**9 874 546,53 €**

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des titres de recettes d'investissement constaté en 2025 s'élève à :	37 079 246,48 €
Le total des mandats émis au cours de l'exercice 2025 s'élève à :	53 390 794,57 €
Il en résulte un déficit d'investissement 2025 de :	- 16 311 548,09 €
La section d'investissement présentait en 2024 un excédent de :	*8 338 635,42 €*
Il en résulte donc **un déficit d'investissement de clôture 2025 de :**	**- 7 972 912,67 €**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement qui seront repris au Budget Supplémentaire 2026 et qui s'élèvent à :

- 18 290 020,85 € en dépenses
- 10 095 905,09 € en recettes

Il en en résulte un besoin de financement net d'investissement de 16 167 028,43 €.

Vu le rapport de présentation du CFU 2025 annexé ;

Vu les avis favorables du Bureau du 5 juin 2026 et de la Commission Ressources Communautaires du 18 juin 2026, il vous est proposé :

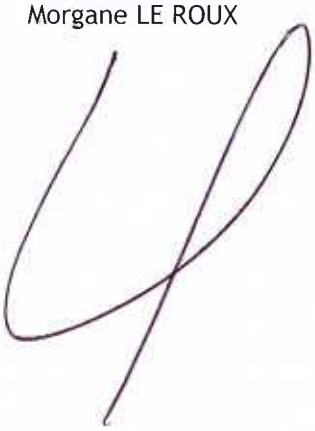
- *d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2026

FINANCES

ANNEXE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur Jean-Philippe PERIES présente le rapport suivant :

La présentation du Compte Financier Unique permet un relevé des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice comptable.

Elle donne ainsi l'occasion de comparer les prévisions aux réalisations, de dégager les résultats de clôture et les restes à réaliser et de nourrir la réflexion autour de la stratégie financière de l'Agglomération.

L'année 2025 a tenu ses promesses sur la dynamique des investissements : près de 44 M€ de réalisations !

Avec des charges réelles de fonctionnement (hors charges exceptionnelles) contenues à -0,68 %, et des recettes de fonctionnement à + 2,1 % (hors recettes exceptionnelles), l'agglomération clôture son exercice avec un taux d'épargne en légère progression à 14 %.

Ce « bon » résultat d'exercice sera un élément précieux pour absorber les mesures contraintes en cours mais surtout à venir concernant les finances publiques.

LES CHIFFRES CLES

Population DGF	***206 662***
Population INSEE	***182 628***
Nbre de communes	***34***
Superficie	***807,4 km²***
Dette consolidée en capital au 31/12/2025	***94 M€***
Nombre d'emplois permanents	**597**
Nombre d'élus	***90***



Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

SOMMAIRE

I - BUDGET PRINCIPAL

1. ELEMENTS CLEFS 3

1.1. Structure du compte financier unique 2025 3

1.2. Analyse de l'Epargne 4

1.3. Endettement au 1er janvier 2026 4

2. PRESENTATION PAR CHAPITRE 5

2.1. Les recettes de fonctionnement : 105 M€ 5

2.2. Les dépenses de fonctionnement : 96 M€ 7

2.3. Les dépenses d'investissement : 53 M€ 9

2.4. Les recettes d'investissement : 37 M€ 11

2.5. Synthèse du budget principal 12

3. REALISATION DES INVESTISSEMENTS ET QUALITE DE LA PREVISION BUDGETAIRE 13

3.1. Qualité de la prévision budgétaire 13

3.2. Analyse des restes à réaliser 13

3.3. Taux de réalisation = 83 % 14

1. LE BUDGET DECHETS 15

2. LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 16

3. LE BUDGET EAU POTABLE 17

4. LE BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 18

5. LE BUDGET TRANSPORTS 19

6. LE BUDGET ZONE D'ACTIVITES 20

7. LE BUDGET TRES HAUT DEBIT 21

8. LE BUDGET AEROPORT 22

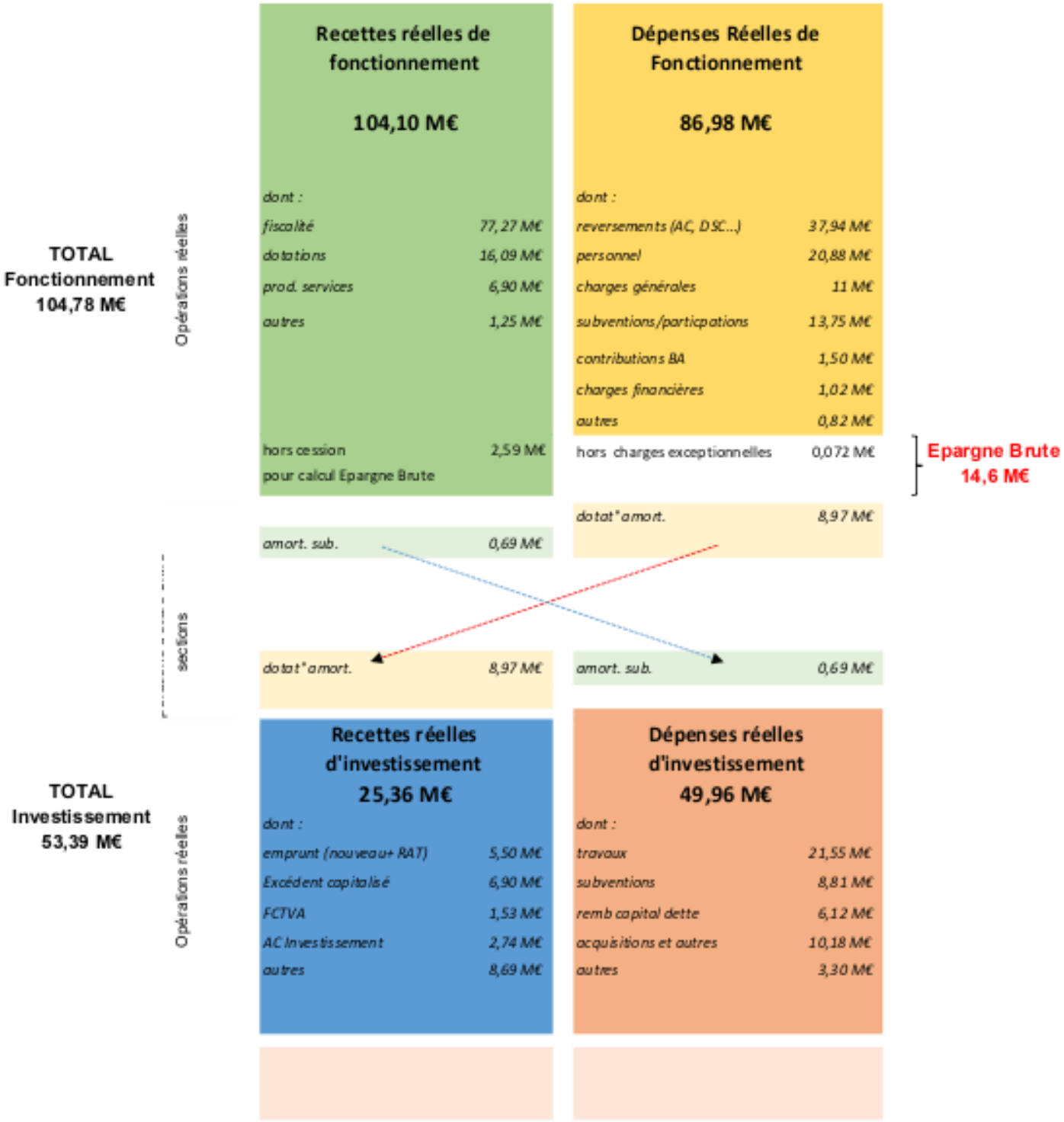
9. LE BUDGET AUTORISATION DES DROITS DU SOL 23

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

I - BUDGET PRINCIPAL

1. ELEMENTS CLEFS

1.1. Structure du compte financier unique 2025



Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

1.2. Analyse de l'Epargne

Pour appréhender la santé financière de l'agglomération, on s'appuie sur le niveau d'épargne brute, qui se calcule en faisant la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Cette épargne brute correspond à ce que dégage la section de fonctionnement pour financer les investissements. Elle doit être consacrée au remboursement de la dette avant tout autre dépense, et doit impérativement permettre de faire face à ce remboursement.

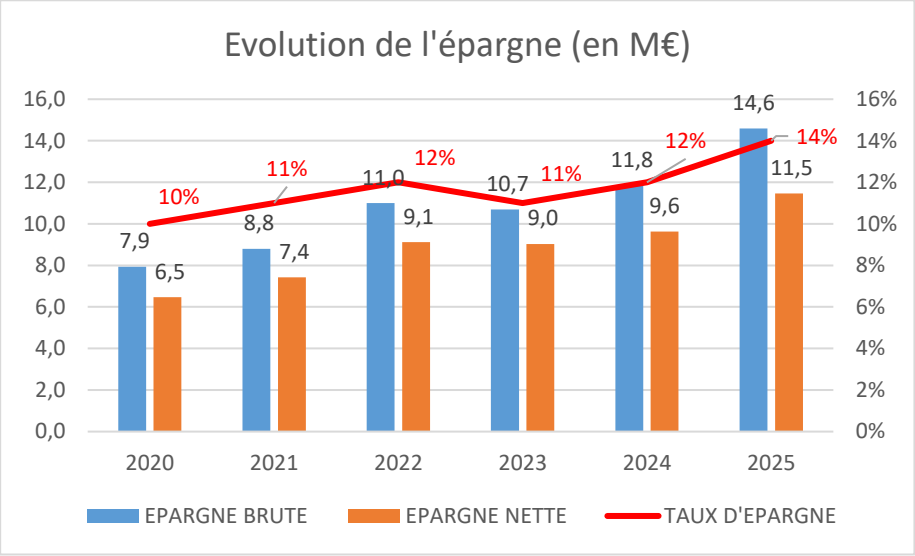
Afin de rendre plus lisible cet impératif, on utilise aussi l'indicateur d'épargne nette, qui correspond à ce qu'il reste de l'épargne brute une fois retranché le remboursement de la dette.
L'épargne nette représente la somme effectivement disponible pour financer les nouveaux équipements.

Enfin, le taux d'épargne (= épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas consacrées aux dépenses de fonctionnement. Il s'agit de la « marge de manœuvre » de la collectivité.

Le taux d'épargne est calculé en prenant les données brutes du CFU.

L'épargne brute (14,6 M€) et l'épargne nette (11,5 M€) sont en progression par rapport au CA 2024 et 2023.

Le taux d'épargne s'établit à 14 %.



1.3. Endettement au 1er janvier 2026

Au premier janvier 2026, pour le budget principal, le capital de dette est de 42 368 000 €, soit l'équivalent 235€ (contre **240 € par habitant au 1er/01/2025)**, alors que la moyenne pour les agglomérations de même strate était de **383 € par habitant en 2024**. *(Source DGFIP, dernières données connues)*

A cette date, la capacité de désendettement de l'agglomération est de 4,1 ans.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

2. PRESENTATION PAR CHAPITRE

2.1. Les recettes de fonctionnement : 105 M€

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de + 3.82 % sur l'exercice 2025. Cette progression est à nuancer et s'élève à 2 % si on retire des « produits exceptionnels », la cession de terrains sur la commune de Theix-Noyalo pour un montant de 1,8 M€.

Les recettes fiscales, qui représentent près de 75 % des recettes réelles de fonctionnement, progressent de + 2,24%, dans la même dynamique que 2024 (+ 2,14%).

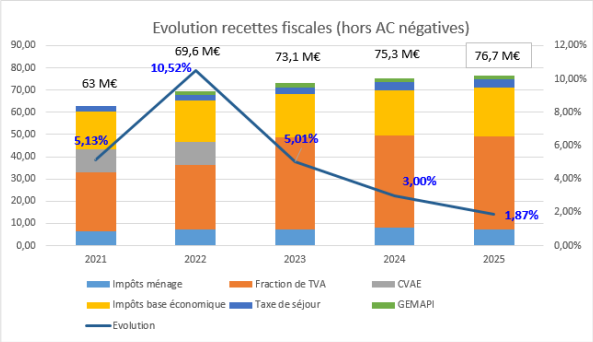
Les dotations et les subventions diminuent de 3,34 % soit – 555 K€. Cette variation s'explique principalement par la diminution et le décalage de la perception des subventions des projets « bassins versants » (- 523 K€) qui avait connu une hausse importante en 2024.

Les produits des services liés aux recettes tarifaires ou aux refacturations de prestations progressent de 16,89 %, une augmentation quasi-similaire à 2024 sur ce chapitre (hors refacturation DSIN entre 2023/2024). Cela s'explique par un ajustement des refacturations de personnel aux Budgets annexes (+ 655 K€) et l'application de nouvelles dispositions tarifaires notamment pour la refacturation aux communes des frais relatifs aux prestations ADS (+ 423 K€).

Recettes de fonctionnement (en K€)

	CA 2024	CFU 2025	€ évol.	% d'évol
Atténuations de charges	332	413	82	24,59%
Produits des services	5 906	6 903	997	16,89%
Impôts et taxes	75 582	77 272	1 690	2,24%
Dotation, Subventions	16 648	16 093	-555	-3,34%
Autres produits de gestion courante	894	717	-177	-19,80%
Produits exceptionnels	897	2 593	1 696	188,99%
Reprises de provisions		40	40	
Produits des participations		59	59	
Total des recettes réelles de fonctionnement	**100 258**	**104 091**	**3 833**	3,82%
Recettes d'ordre de fonctionnement	670	687	17	2,57%
Total des recettes de fonctionnement	**100 928**	**104 778**	**3 850**	3,81%

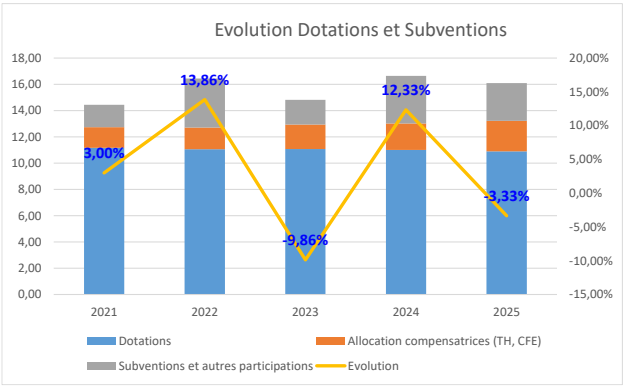
- Impôts et taxes — 77 272 080 €



Dont notamment :

- **Recettes fiscales** — **73 136 237 €**
- **Taxe de séjour** — **3 886 869 €**
- **Attribution de compensation négatives** — **248 975 €**

- Dotations, Subventions — 16 093 066 €



Dont notamment :

- **Dotation de compensation** — **6 397 267 €**
- **Dotation d'intercommunalité** — **4 510 117 €**
- **Allocation compensatrice (CFE)** — **2 315 676 €**
- **Subventions, participations de l'Etat, Région** — **2 371 324 €**
- **Allocation casernement** — **388 670 €**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

- Produits des services 6 903 067 €

Dont notamment :

- **Facturation des charges de personnel** *depuis les budgets annexes (+655 K€)* **2 531 254 €**
- **Recettes des piscines** *(- 20K€)* **1 579 542 €**
- **Refacturation Service commun DSIN** *(+69 K€ - solde 2024)* **1 058 335 €**
- **Refacturation frais Prestations ADS aux communes (délibération 2025) 423 485 €**
- **Autres 1 310 451 €**
  - Prestation ADS Cne de Vannes - solde 2024 et 2025 - 181 336 € ;
  - Location de vélos 296 883 € ;
  - Autres refacturations personnels aux communes 104 415 € et autres frais aux communes 105 102 € *(Hermine, guides lecteurs, CESF, meublés de tourisme, etc…)*
  - Recettes du CRD 131 003 € ;
  - Recettes terrains gens du voyage 95 693 € ;
  - Recettes des Petits Passeurs 112 089 € ;
  - Autres tiers (VIPE, 47 nautik, ECHONOVA, MAR) 84 834 €
  - Mises à disposition de personnels (SPL Golfe Energie Renouvelable, association pour EAS) 81 288 € ;

- Autres produits de gestion courante 716 719 €

Il s'agit principalement des loyers et redevance d'affermage.

Les principales recettes de loyers sont :
- l'ECHONOVA (91 666 €)
- l'ICAM (84 347 €)
- les loyers des pépinières d'entreprises (74 345 €)
- l'Office du tourisme (39 140 €)
- Les Restos du Cœur (39 682 €)
- Bases nautiques (30 000 €)
- Fédération de pêche (22 916 €)

Les principales redevances d'affermage pour 2025 concernent le Golf de Baden (115 966 €), Ostréapolis 2024-2025 (44 000 €), les Pépinières d'entreprises (21 121 €).

Sur ce même chapitre, on peut noter également un montant important de remboursement liés aux sinistres (102 715 €) notamment pour un incendie.

- Produits Exceptionnels 2 593 461 €

Il s'agit essentiellement de produits des cessions (terrains) notamment de la cession de parcelles au profit de la société Lidl à Theix-Noyalo sur la zone de Saint-Léonard (1 800 000 €). S'agissant du portage foncier, pour l'exercice 2025, cela concerne notamment les communes de Baden (388 763 €) et Elven (372 667 €).

- Atténuation de charges 413 199 €

Cela concerne principalement les écritures de paie liées à la prise en charge des tickets restaurants (168 840 €), les IJ (*indemnités journalières*) de l'assurance statutaire (146 210 €) ou de la CPAM (35 766 €) ou encore le remboursement de la caisse des dépôts et consignations pour le SFT (*supplément familial de traitement*) 2023 (49 612 €).

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

2.2. Les dépenses de fonctionnement : 96 M€

Le BP 2025 tablait sur une évolution prévisionnelle à 0,95 % par rapport au BP 2024. A la clôture de l'exercice, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0,64 % par rapport au CA 2024.

Les charges de personnel augmentent de 485 K€ (soit + 2,38 %), dues principalement au GVT mais aussi à des mesures réglementaires (hausse cotisations CNRACL).

Les charges à caractère général diminuent de 2,63 % du fait de mesures d'économies (diminution du financement du dispositif Blablacar Daily, fin du marché de prestation de service Fourrière animale) ou de raisons conjoncturelles (diminution sur les fluides, l'entretien des ZA, l'absence d'indexation sur le contrat de DSP pour la piscine de Surzur en 2025 contrairement à 2024).

Les atténuations de produits diminuent de 945 K€ (soit - 2,43%) principalement sous de l'absence de fraction compensatoire de la TFPB et THRP et de fraction compensatoire de la CVAE.

Les contributions d'équilibre aux budgets annexes au chapitre « autres charges de gestion » représentent 1,5 M€ (-1,4M€/2024 ; -3,45 M€/2023). Ces contributions sont en diminution et ont permis de constituer une provision pour prévenir les risques de charges liées aux budgets annexes BAZA à hauteur de 806 K€ au chapitre « Charges exceptionnelles ».

Dépenses de fonctionnement (en K€)

	CA 2024	CFU 2025	€ évol.	% d'évol
Charges à caractère général	11 297	11 000	-297	-2,63%
Charges de personnel	20 391	20 877	485	2,38%
Atténuation de produits	38 883	37 938	-945	-2,43%
Autres charges de gestion	16 186	15 259	-928	-5,73%
Charges financières	755	1 015	260	34,47%
Charges exceptionnelles	31	72	41	134,30%
Provisions	0	826	826	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**87 543**	**86 985**	**-558**	-0,64%
Dépenses d'ordre de fonctionnement	7 032	8 975	1 943	27,64%
Total des dépenses de fonctionnement	**94 575**	**95 960**	**1 386**	**1,47%**

- Charges à caractère général 10 999 685 €

Pour mémoire, le BP 2025 prévoyait une diminution de 3%.
Les charges à caractère général diminuent de + 2,63 %, principalement sur les postes de dépenses suivants :

- Contrats de prestations de service - 666 935 €
- Energie – électricité - 116 397 €
- L'entretien des terrains (y compris ZA) - 175 737 €
- Frais de réception (Vélo et territoires) - 72 851 €
- Etudes + 191 346 €
- Entretien voiries + 75 683 €
- Entretien bâtiments publics + 32 780 €
- Taxes foncières + 37 901 €
- Assurances + 34 158 €

- Charges de personnel 20 876 544 €

Pour mémoire, le BP 2025 prévoyait une évolution à 22 500 000 €.
Les charges de personnel évoluent de + 2,38 %, en raison de plusieurs éléments :

- Augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL représentant 0,97% de la masse salariale soit 198 K€
- La GVT représente 431 K€
- Les vacances de poste (sortie) et une optimisation des appels aux contractuels ont eu un impact de -143 K€

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

- Les atténuations de produits 37 937 594 €

A savoir :

- **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** *(montant figé)* **14 007 550 €**
- **Attributions de Compensations (AC)** *(qui évoluent en fonction des transferts)* **17 439 740 €**
- **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 6 427 822 €**
- **Taxe GEMAPI (dégrèvements) 48 564 €**

- Autres charges de gestion 15 258 634 €

Dont notamment :

- **Contribution aux services d'incendie et de secours** (+ 117 151 € ; 1,9 %) **6 066 198 €**
- **Subventions de fonctionnement versées** (+ 340 564 € ; +9%) **3 963 945 €**
- **Reversement Taxe de séjour 2025 2 000 000 €**
  2024 (solde) 500 000 €

- Contribution au **budget annexe Transports 900 000 €**
- Contribution au **budget annexe Aéroport 300 000 €**
- Contribution au **budget annexe Très Haut Débit 303 133 €**

- **Indemnités candidats DSP Aéroport 762 805 €**

- Charges financières 1 015 282 €

L'évolution importante sur ce chapitre s'explique par le paiement en année pleine des intérêts du prêt contracté en 2024 avec la CDC et ARKEA (608 000 €).

- Charges exceptionnelles 71 647 €

- Provisions 826 000 €

Il s'agit d'une provision constituée pour prévenir les risques de charges liées aux budgets annexes BAZA pour 800 000 € et créances douteuses pour 26 000 €.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

2.3. Les dépenses d'investissement : 53 M€

L'agglomération confirme un niveau d'investissement soutenu avec près de 49, 96 M€ de dépenses réelles d'investissement contre 47,4 M€ en 2024.
Les dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt représentent 43,567 M€ contre 45,257 M€ en 2024 et 22,336 M€ en 2023.

Dépenses d'investissement (en K€)

	CFU 2024	CFU 2025	€ évol.	% d'évol
Remboursement du capital des emprunts	2 225	3 123	898	40,36%
Subventions d'équipement versées	8 884	8 809	-74	-0,84%
Dépenses d'équipement	30 990	31 725	735	2,37%
Participation et créances rattachées		1 043	1 043	
Autres immobilisations financières		3 002	3 002	
Annulation de titres	27	31	3	
Prise de participation au capital	3 312	0	-3 312	
Convention de mandat	2 044	2 230	186	9,08%
Total des dépenses réelles d'investissement	**47 482**	**49 962**	**2 480**	5,22%
Dépenses d'ordre d'investissement	959	3 428	2 469	257,35%
Total des dépenses d'investissement	**48 442**	**53 391**	**4 949**	**10,22%**

Principaux postes de dépenses 2025 :

- Travaux sur opérations en cours — 21 547 596 €

Dont notamment :

- **Pôle d'échange multimodal** — **10 978 984 €**
- **Création du Pôle Numérique - Campus Cyber Data Sciences** — **5 957 800 €**
- **Remboursements Eaux pluviales** — **1 911 683 €**
- **Aménagement Pistes Cyclables Phase 1 et 2** — **1 522 548 €**
- **Restos du Cœur** — **533 343 €**
- **Aire Gens du Voyage Plougoumelen** — **112 605 €**
- **Travaux Prévention inondation** — **133 915 €**
- **CSP Vannes** — **129 751 €**

- Acquisitions et autres — 10 177 460 €

Dont notamment :

- **Portage et acquisitions foncières** (Bâtiment DSIN - 2,4 M€ ; cession LIDL, 1,8M€ ;) — **5 243 897 €**
- **Etudes et MOE - (dt Eaux Pluviales, GEMAPI et Piscine GRC)** — **370 692 €**
- **Révision SCOT** — **274 953 €**
- **Matériel et logiciel informatique** — **346 371 €**
- **Travaux sur bâtiments (Hermine, ICAM, Réfection siège, Piscines…)** — **2 201 581 €**
- **Acquisition de mobiliers** — **105 788 €**
- **Acquisitions véhicules (flotte auto et vélos à louer)** — **578 809 €**

- Subventions et fonds de concours — 8 809 289 €

(8,8 M€ en 2024 ; 6,8 M€ en 2022 et 2023 ; 6,3 M€ en 2021)

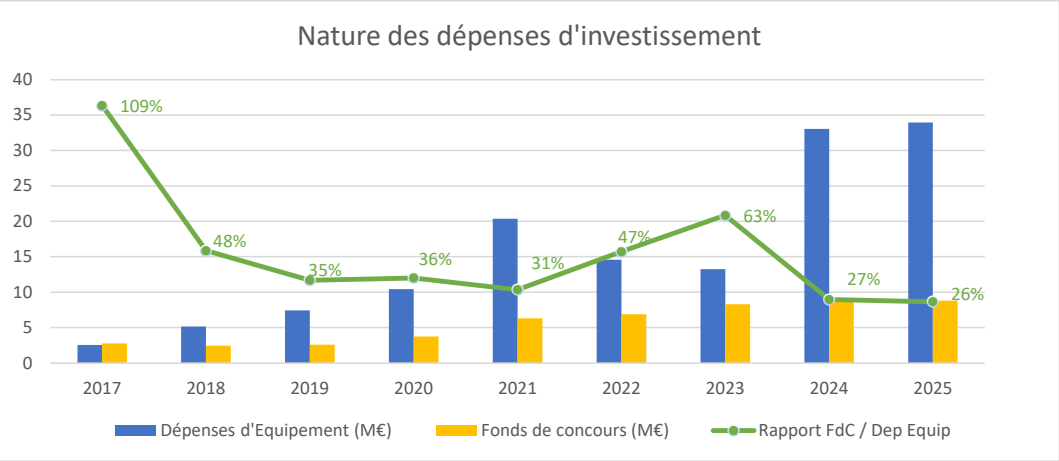
Dont notamment :

- **Bretagne THD et évolution DSP** — **1 196 554 €**
- **FSIC** (Fond de soutien à l'investissement des communes) — **1 306 968 €**
- **Fonds de concours équipements sportifs** — **1 395 991 €**
- **Programme Local de l'Habitat** — **1 775 307 €**
- **Aide à la Pierre** — **1 078 102 €**
- **Fonds de concours voies cyclables, ADAP, VAE** — **715 000 €**
- **Fonds de concours travaux Eaux pluviales** — **602 341 €**
- **Fonds de concours Culture** — **220 000 €**
- **Subventions Politiques économiques** — **184 779 €**
- **Fonds de concours Tourisme** — **92 327 €**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

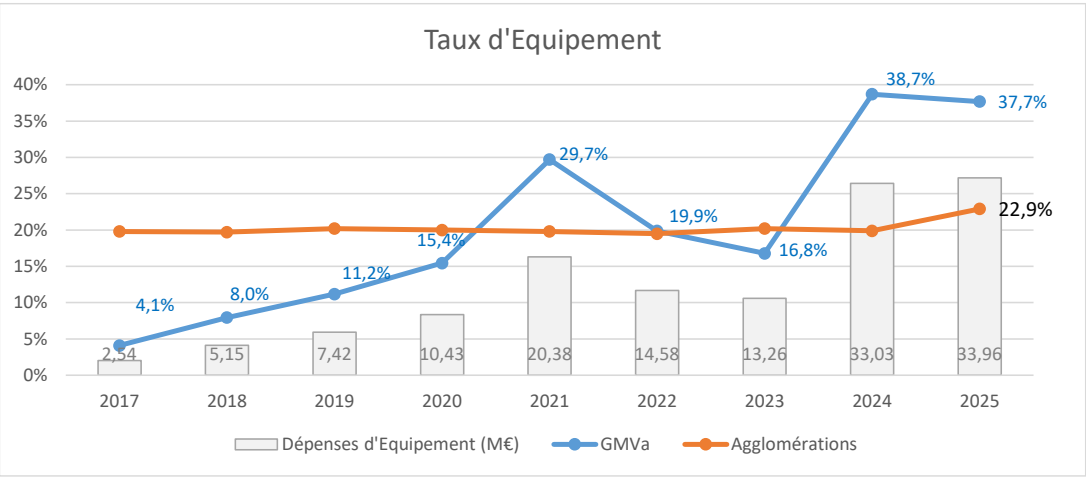
A noter qu'en 2025, hors prise en compte des remboursements des travaux d'eaux pluviales, 30 communes ont bénéficié de 3 672 256 € de fonds de concours (contre 26 communes [illegible] communes pour 2 676 219 € en 2023 et 18 communes pour 2 299 887 € en 2022).

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **18 290 020,85 €.**
Il s'agit majoritairement de fonds de concours pour 12,88 M€ (70% comme en 2024). Le tiers restant est constitué principalement des travaux sur les opérations en cours pour 2,63 M€, des acquisitions de biens corporels pour 1,96 M€, des études et logiciels pour 0,81 M€ et 0,014 € pour les opérations sous mandat.



En séparant les fonds de concours et les dépenses d'équipement « en propre », on illustre financièrement l'impact des investissements directs de l'agglomération sur le territoire.

Avec 8,8 M€ de Fonds de Concours versés en 2025, soit 2,5 fois le montant de 2020, l'agglomération poursuit son soutien aux acteurs du territoire.



Le Taux d'Equipement traduit l'effort de la collectivité sur les investissements. Il compare les investissements « en propre » (hors fonds de concours) aux recettes de fonctionnement annuelles.

Le taux d'équipement atteint un niveau de 37,7 %, bien au-dessus de la moyenne de 22,9 % de l'ensemble des agglomérations.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

2.4. Les recettes d'investissement : 37 M€

Entre reprise des excédents antérieurs et dotation aux amortissements, les recettes d'investissements sont constituées à 50 % d'autofinancement.

Un emprunt de 2,5 M€ a été contracté sur cet exercice. La consolidation des RAT (remboursements anticipés temporaires) représentent 2,9 M€.

Recettes d'investissement (en K€)

	CA 2024	CFU 2025	€ évol.	% d'évol
Excedent de fonctionnement capitalisé	4 296	6 901	2 605	60,63%
Attribution de compensation	2 736	2 736	0	0,00%
Subventions et aide à la pierre	14 748	7 490	-7 258	-49,21%
FCTVA	3 969	1 533	-2 436	-61,37%
Emprunts	20 000	2 500	-17 500	-87,50%
Autres immobilisations financières	9	3 004	2 995	
Convention de mandat	695	748	53	7,66%
Annulation de mandats et remboursements	14	451	437	3230,78%
Total des recettes réelles d'investissement	**46 467**	**25 363**	**-21 104**	-45,42%
Recettes d'ordre d'investissement	7 321	11 716	4 395	60,03%
Total des recettes d'investissement	**53 788**	**37 079**	**-16 709**	**-31%**

Sur un total de **recettes réelles** de **25 362 848 €**, les postes de recettes les plus importants concernent ;

- L'excédent de fonctionnement capitalisé 6 900 628 €
- L'intégration de prêts et RAT 5 504 163 €
- Les attributions de compensation d'investissement 2 735 644 €
- La récupération de FCTVA 1 533 193 €
- Autres recouvrements de subventions 7 490 356 €

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **10 095 905 €.**
Il s'agit principalement de subventions d'équipement pour 5 250 380 €, de récupération de FCTVA pour 3 640 000 €, des conventions de mandat pour 1 035 524 € (GEMAPI et MFS Sarzeau) et d'une avance de trésorerie pour 170 000 €.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

2.5. Synthèse du budget principal

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Principal					
* Déficit reporté					
* Excédent reporté	**1 057 000,00**	**8 338 635,42**			
* Recettes (hors excédent reporté)	104 777 888,03	37 079 246,48		10 095 905,09	
* Dépenses (hors déficit reporté)	95 960 341,50	53 390 794,57		18 290 020,85	
** Déficit de l'exercice*					
** Excédent de l'exercice*	*8 817 546,53*	-16 311 548,09			
*** Excédent de clôture**	**9 874 546,53**	**-7 972 912,67**			
*** Déficit de clôture**					
*** Résultat global de clôture**	**9 874 546,53**	**-7 972 912,67**	**0,00**	**-8 194 115,76**	**-6 292 481,90**

La clôture d'exercice, avant reprise des résultats antérieurs, est de + 8,817 M€ en fonctionnement et de - 16,311 M€ en investissement.

Compte tenu des résultats reportés, le résultat de clôture de l'exercice se situe à 9,874 M€ en fonctionnement et à – 7,972 M€ en investissement.

Les restes à réaliser en investissement (10,095 M€ de recettes et 18,290 M€ de dépenses) portent le besoin de financement à hauteur de 16,17 M€.

Affectation du résultat de fonctionnement

Compte tenu du besoin de financement en investissement, le résultat global de clôture du fonctionnement 9,874 M€ va être affecté en totalité à la section d'investissement.

Pourquoi l'excédent de fonctionnement est en progression ?

Des dépenses de fonctionnement inférieures aux CA 2024

- - 300 K€ sur les charges à caractère général
- - 1,4 M€ sur la subvention d'équilibre au BA transport
- - 945 K€ sur les atténuations de produits (absence de fraction compensatoire sur la fraction de TVA)

Des recettes de fonctionnement plus dynamiques que prévues

- + 1,7 M€ de recettes exceptionnelles (essentiellement des cessions)
- + 390 K€ de taxe de séjour
- + 1 M€ de produits de services (ajustement des refacturations de personnel aux budgets annexes et application de nouvelles dispositions tarifaires pour la refacturation aux communes des frais relatifs aux prestation ADS)

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

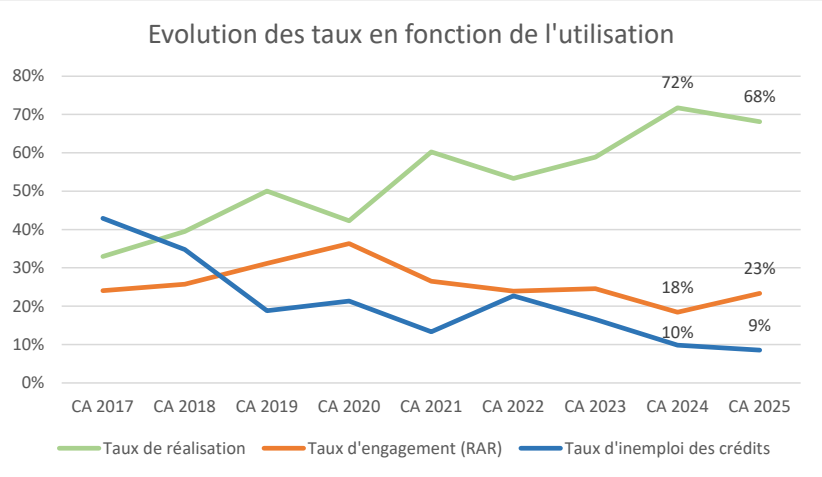
3. REALISATION DES INVESTISSEMENTS ET QUALITE DE LA PREVISION BUDGETAIRE

3.1. Qualité de la prévision budgétaire

En 2025, sur 78 M€ de crédits votés,

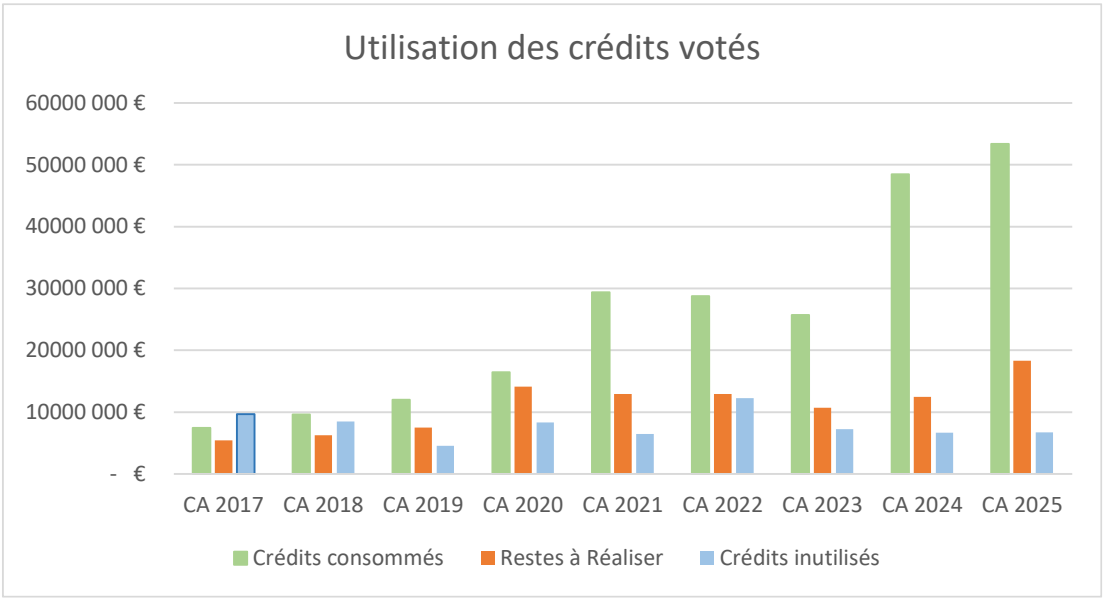
- 53,4 M€ ont été consommés
- 18,3 M€ ont été engagés pour l'année suivante (report vers 2026)
- 6,7 M€ n'ont pas été utilisés

Avec un taux de crédits inutilisés de 9 % et un taux de report de 23 %, la trajectoire de réduire les reports est exceptionnellement stoppé en raison d'engagements massifs sur les fonds de concours fin 2025 dans la perspective de la nouvelle de mandature.



3.2. Analyse des restes à réaliser

Au Compte Administratif 2025, les restes à réaliser représentent 18,3 M€, soit 23 % des crédits inscrits, en augmentation en valeur relative de 5 % par rapport au CA 2024.



Au sein de budgets de plus en plus importants (de 22 M€ en 2017 à 78 M€ en 2025), les RAR qui prenaient une place de plus en plus grande, sont en retrait à compter de 2021.

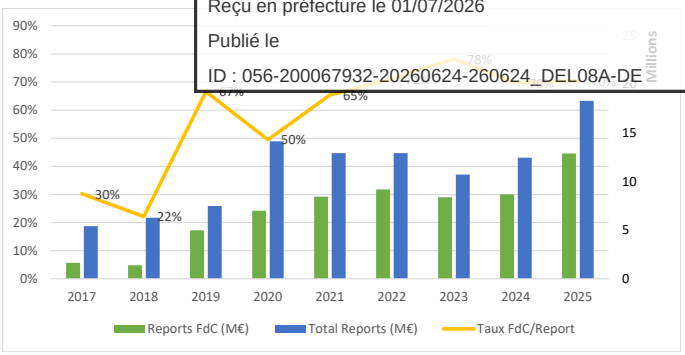
Les efforts engagés apportent désormais une vraie lisibilité dans la trajectoire financière de l'agglomération avec un taux de réalisation en net progression.

Néanmoins, parmi les 18,29 M€ de RAR 2025 on retrouve des crédits dont les années d'origine peuvent remonter à l'exercice 2019.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

année de première inscription des crédits	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	CUMUL (= RAR au CA 2024)
Montant année (n)	13 K€	31 K€	323K€	1067 K€	1127 K€	2275 K€	13453 K€	18 290 K€
Etudes				1 K€	130 K€	47 K€	633K€	811 K€
				0%	*12%*	*2%*	*5%*	*4%*
Equipements					12 K€	19 K€	1931 K€	1962 K€
					1%	*1%*	*14%*	*11%*
Travaux		1K€				270 K€	2365 K€	2636 K€
		4%				*12%*	*18%*	*14%*
Fonds de concours	13 K€	30 K€	323 K€	1066 K€	985 K€	1939 K€	8525 K€	12881 K€
	100%	*96%*	*100%*	*100%*	*87%*	*85%*	*63%*	*70%*

Détail de la constitution des Restes à Réaliser constaté au CA 2025, par année de première inscription des crédits :



Proportion de Fonds de Concours dans les Restes à Réaliser à chaque Comptes Administratifs

Aujourd'hui, les Fonds de Concours représentent 70 % des restes à réaliser (contre 50 % en 2020), et leur proportion augmente chaque fois qu'on remonte dans le temps.
Cette analyse illustre que les délais de versement des fonds de concours sont la principale cause de l'augmentation des reports de crédits constatée depuis 6 ans.

3.3. Taux de réalisation = 83 %

Dans le calcul classique du taux de réalisation, la totalité des mandatements effectués sur l'année est comparée à la totalité des crédits inscrits en cumulant toutes les étapes budgétaires de l'année. (BP, DM et BS).
Cependant, si ce calcul se justifie complètement sur les opérations d'investissements classiques, telles que les études, les travaux et les acquisitions, son application aux Fonds de Concours pose au moins trois difficultés :

- S'agissant de subventions attribuées pour faciliter l'investissement, l'effet opérationnel est au moins aussi important lors de l'attribution de la subvention (permettant au porteur de projet de déclencher l'opération) que lors du versement de cette subvention. En ne prenant en compte que les versements, le calcul classique du taux de réalisation minore l'importance sur le territoire de ce mode d'intervention.

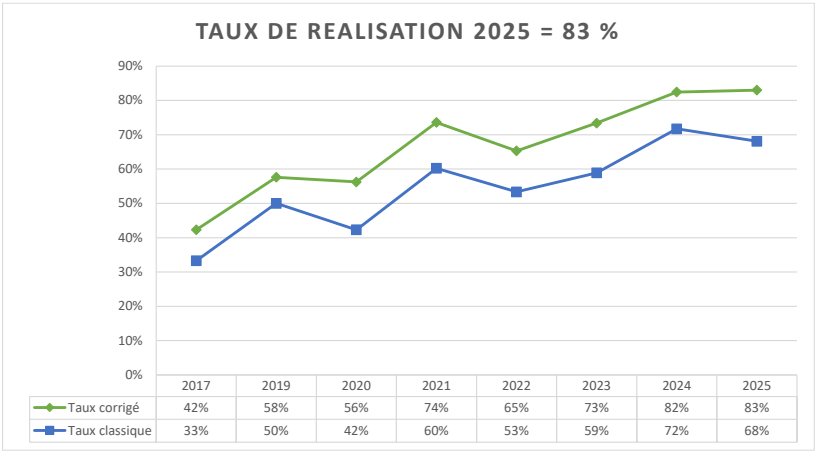
- En se reportant pendant plusieurs années, les subventions attribuées mais non encore versées interviennent donc dans le calcul du taux de réalisation plusieurs fois de suite, faussant ce calcul.

- Enfin, dans la mesure où les subventions en attente de versement provoquent chaque année des écritures en report mais sans mandatement sur l'année concernée, elles entrainent une dégradation mécanique, et injustifiée, du taux de réalisation.

Afin de corriger ces biais, il est possible d'adapter l'analyse de la réalisation en traitant de façon spécifique les Fonds de Concours, de la façon suivante :

- En excluant du calcul les Fonds de Concours des années antérieures, l'analyse du taux de réalisation d'une année ne s'intéressera qu'à l'enveloppe de Fonds de Concours ouverte pour l'année en question.

- En prenant en compte la totalité des Fonds de Concours attribués cette année-là, et non pas uniquement ceux qui ont fait l'objet d'un versement, le taux de réalisation donnera une image plus fidèle de l'intérêt suscité chez les porteurs de projets.



Le taux de réalisation ainsi corrigé permettrait de donner une meilleure lecture de l'utilisation des crédits votés. Avec cette méthode, le taux de réalisation corrigé pour 2025 s'établit à 83 % (contre 68 % dans le calcul du taux de réalisation « classique »).

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

II. BUDGETS ANNEXES

1. LE BUDGET DECHETS

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Déchets					
* Déficit reporté					
* Excédent reporté	**0,00**	**4 990 106,47**			
* Recettes (hors excédent reporté)	42 746 865,03	15 967 051,63		454 236,24	
* Dépenses (hors déficit reporté)	37 544 795,39	6 743 376,50		4 455 070,97	
** Déficit de l'exercice*		9 223 675,13			
** Excédent de l'exercice*	*5 202 069,64*				
*** Excédent de clôture**	**5 202 069,64**	**14 213 781,60**			
*** Déficit de clôture**					
*** Résultat global de clôture**	**5 202 069,64**	**14 213 781,60**	**0,00**	**-4 000 834,73**	**15 415 016,51**

- **Les postes significatifs du compte financier unique 2025**

* Section d'investissement

LES DEPENSES 6 743 376 € (52,4% de réalisation) *dont dépenses d'ordre 148 858 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **6 594 518 €.** En acquisition de matériels, il y a eu l'acquisition de bacs et de colonnes pour 869 287 € et du matériel roulant pour 2 681 477 €. L'acquisition et l'installation de conteneurs semi ou enterrés s'élèvent à 643 391 €. Les travaux sur les déchetteries représentent 1 915 158 €. Le service de la dette représente 122 786 €.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **4 455 071 €.**

LES RECETTES 15 967 052 € (67 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 2 916 704 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **13 050 347 €.** Il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 12 473 434 €, de subventions d'équipement pour 391 969 € et des recettes liées au FCTVA pour 184 944 €.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 37 544 795 € (91 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 2 887 710 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **34 657 085,39 €.**
La plus grande partie est constituée de la dépense traitement des déchets pour 18 064 693 €.
(48% des DRF ; 55% en 2024 ; 54% en 2023 ; 54% en 2022 ; 50 % en 2021 ; 49% en 2020 ; 46 % en 2019).
Les charges de personnel représentent 8 433 966 €.
(22% des DRF ; 22% en 2024 ; 22% en 2023 ; 23% en 2022 ; 27 % en 2021, 2020 et 2019).
Les charges à caractère général représentent 7 525 497 €
(22% des DRF ; 23 % des DRF en 2023 ; 23 % des DRF en 2022 comme en 2021)
Les charges financières se sont élevées à 32 339 €.

LES RECETTES 42 746 865 € (104 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 119 864 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **42 627 001 €.**
La plus grande partie est constituée des produits issus de la TEOM pour 36 091 746 € (84% des RRF ;85% des RRF en 2024 ; 85 % des RRF ; 87 % des RRF contre 82 % en 2021). Les différentes participations (Eco-Organismes ; CITEO SREP) et subventions représentent 3 874 903 €.
Les ventes de matériaux et recettes de déchetteries représentent 1 344 680 €. La redevance spéciale et autres redevances s'élèvent à 1 114 206 €.
Les remboursements d'indemnités divers liés au personnel s'élèvent à 107 432 €.
Les recettes de produits de cessions et autres recettes exceptionnelles s'élèvent à 76 034 €.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **454 236 €.**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

2. LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Assainissement Coll. Régie					
* Déficit reporté		**-9 071 365,82**			
* Excédent reporté	**0,00**				
* Recettes (hors excédent reporté)	32 380 692,11	32 836 424,11		4 994 179,14	
* Dépenses (hors déficit reporté)	25 619 024,35	28 390 533,94		6 855 240,74	
* *Déficit de l'exercice*					
* *Excédent de l'exercice*	*6 761 667,76*	*4 445 890,17*			
* **Excédent de clôture**	**6 761 667,76**				
* **Déficit de clôture**	**0,00**	**-4 625 475,65**			
* **Résultat global de clôture**	**6 761 667,76**	**-4 625 475,65**	**0,00**	**-1 861 061,60**	**275 130,51**

- **Les postes significatifs du compte financier unique 2025**

* Section d'investissement

LES DEPENSES 28 390 534 € (52 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 5 945 923 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à 22 444 610,45 €.
Les opérations d'équipement sur le réseau se sont élevées à 9 081 775 € et 4 349 887 € pour les stations.
Les acquisitions de matériels s'élèvent à 1 687 766 €. Des frais d'études et d'acquisition de logiciel ont été réalisés pour 225 096 €. Le service de la dette représente 2 629 715 € (plus les remboursements anticipés temporaires pour 3 828 710 €.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **6 855 241 €** principalement pour des travaux de réseaux (2 566 043 €) et pour des travaux sur des stations (1 582 382 €).

LES RECETTES 32 836 424 € (60 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 8 552 550 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à 24 283 873,76 €.
Il s'agit principalement de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 13 862 971 € ainsi que de transfert de résultat en provenance du SIAEP de Questembert (bilan 2020-2022) pour 275 149 €. Puis, viennent les subventions de l'Agence de l'Eau, du département et de la Région pour 1 782 724 €. Et des créations de branchement Eaux Usées pour 394 206 €.
Nouvel emprunt pour 4 000 000 € et RAT (remboursement anticipé temporraire) pour 3 828 710 €.

Les **restes à réaliser** sont de **4 994 179 €.**

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 25 619 024 € (84 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 8 333 287 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **17 285 737 €.**
Les principales dépenses concernent les charges à caractère général pour 11 389 261 €. Près de 3 971 245 € concernent les charges de personnel.
Des reversements de redevance au profit de l'Agence de l'eau sont opérés pour 238 206 €.
Et les charges financières se sont élevées à 787 588 €.
A noter également, au niveau des charges exceptionnelles un transfert de résultat au SIAEP de Questembert pour 375 883 € et un remboursement à la commune de Séné pour 180 669 €.

LES RECETTES 32 380 692 € (106 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 5 726 660 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **26 654 032 €.**
Elles proviennent principalement notamment des produits des services dont les redevances assainissement et autres redevances pour 22 627 805 €. Les recettes de PFAC s'élèvent à 2 159 312 € (3 434 464 € en 2024).
On note également une reprise de provision pour 500 000 € et des écritures liées au Fond de Soutien et un remboursement d'emprunt par le SIAEP de Questembert à hauteur de 392 000 €.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

3. LE BUDGET EAU POTABLE

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Eau Potable Régie					
* Déficit reporté		**-2 080 857,10**			
* Excédent reporté	**237 205,32**				
* Recettes (hors excédent reporté)	28 447 299,69	13 823 111,15		0,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	23 736 079,40	10 989 400,40		6 245 934,56	
* *Déficit de l'exercice*					
* *Excédent de l'exercice*	*4 711 220,29*	*2 833 710,75*			
*** Excédent de clôture**	**4 948 425,61**				
*** Déficit de clôture**		**752 853,65**			
*** Résultat global de clôture**	**4 948 425,61**	**752 853,65**	**0,00**	**-6 245 934,56**	**-544 655,30**

Les postes significatifs du compte financier unique 2025

* Section d'investissement

LES DEPENSES 10 989 400 € (43 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 665 784 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à 10 323 617 €.
Les opérations d'équipement sur le réseau se sont élevées à 6 540 384 €.
Les acquisitions représentent 734 945 € dont 382 308 € de dépenses liées au service de distribution d'eau potable; 206 950 € pour les réseaux d'adduction en eau et 60 846 € pour le matériel informatique.
Le service de la dette représente 1 783 701 €.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **6 245 935 €.**

LES RECETTES 13 823 111 € (55 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 7 263 797 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à 7 263 796,57 €.
Il s'agit pour une grande partie des excédents de fonctionnement capitalisés pour 6 624 501 € ainsi que 162 798 € de reprise de résultat en provenance du SIAEP de Questembert (bilan 2020-2022). Les frais de raccordement à l'eau potable ou travaux d'extension du réseau d'eau potable s'élèvent à 365 654 €.
A noter également, une refacturation d'emprunt aux 3 communes relevant du SIAEP de Questembert au titre de l'exercice 2024 pour 101 279 €.

Les **restes à réaliser** sont nuls

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 23 736 079 € (86 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 6 492 589 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **17 243 490 €.**
Les charges à caractère général représentent 10 098 731 €.
Les charges de personnel représentent 2 896 875 €.
Des reversements de redevance au profit de l'Agence de l'eau sont opérés pour 3 129 093 €.
Et les charges financières se sont élevées à 465 410 €.

LES RECETTES 28 447 300 € (103 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 599 059 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **27 848 241 €.**
Elles proviennent principalement de la vente d'eau, des redevances et autres prestations de service pour 26 501 155 € et également les refacturations de charges RH et autres entre budget pour un montant de 541 248 €.
A noter également une reprise de provision pour un montant de 1 032 070 €.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

4. LE BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget SPANC					
* Déficit reporté	**-201 641,17**				
* Excédent reporté		**22 219,40**			
* Recettes (hors excédent reporté)	348 823,19	18 928,91		0,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	297 404,35	19 341,27		1 112,40	
* *Déficit de l'exercice*		*-412,36*			
* *Excédent de l'exercice*	*51 418,84*				
*** Excédent de clôture**		**21 807,04**			
*** Déficit de clôture**	**-150 222,33**				
*** Résultat global de clôture**	**-150 222,33**	**21 807,04**	**0,00**	**-1 112,40**	**-129 527,69**

- **Les postes significatifs du compte financier unique 2025**

* Section d'investissement

LES DEPENSES 19 341 € (48% de réalisation) *dont dépenses d'ordre 10 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à 19 331 €. Il s'agit uniquement de dépenses de matériel informatique.

Les **restes à réaliser** sont de 1 112 €

LES RECETTES 18 928 € (47 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 17 000 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à 1 929 €. Elles correspondent uniquement au FCTVA.

Les **restes à réaliser** sont nuls

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 297 404 € (53% de réalisation) *dont dépenses d'ordre 17 000 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **280 405 €.** Près de 266 000 € concernent les charges de personnel. Les charges à caractère général représentent 10 036 €.

LES RECETTES 348 823 € (62% de réalisation) *dont recettes d'ordre 10 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **348 813 €.** Elles sont constituées principalement des redevances d'assainissement et contrôle de branchement pour 341 403 € et de recettes diverses pour 5 823 €.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

5. LE BUDGET TRANSPORTS

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Transports					
* Déficit reporté	**0,00**	**0,00**			
* Excédent reporté	**0,00**	**2 665 321,19**			
* Recettes (hors excédent reporté)	30 008 285,35	3 490 177,60		117 106,15	
* Dépenses (hors déficit reporté)	29 990 492,68	3 592 346,01		3 444 831,64	
** Déficit de l'exercice*					
** Excédent de l'exercice*	*17 792,67*	-102 168,41			
*** Excédent de clôture**	**17 792,67**	**2 563 152,78**			
*** Déficit de clôture**					
*** Résultat global de clôture**	**17 792,67**	**2 563 152,78**	**0,00**	**-3 327 725,49**	**-746 780,04**

- **<u>Les postes significatifs du compte financier unique 2025</u>**

* Section d'investissement

LES DEPENSES 3 592 346 € (35 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 195 349 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **3 396 997 €.** Il y a eu l'acquisition de matériel pour 1 429 709 € dont la refacturation par Transdev de 750 612 € (SAEIV pour 418 956 € et 331 655 € pour un transformateur au dépôt de Kerniol), des aménagements de la gare routière du FOSO pour 437 513 €, le solde de l'acquisition du système billettique pour 120 505 €, la fourniture d'abris bus pour 61 554 €.
Les travaux en cours s'élèvent à 323 247 € dont 274 812 € au titre des aménagements de voirie bus sur le secteur de Vannes. Le solde concerne le dépôt de Kerniol.
Le service de la dette représente 716 667 €. Les opérations de tirage (neutre budgétairement) représentent 900 000 €.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à **3 444 832 €**.

LES RECETTES 3 490 177,60 € (34 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 1 861 362,97 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **1 628 815 €.** Il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 655 429,50 € et les opérations de tirage (neutre budgétairement) pour 900 000 €.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à 117 106 €.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 29 990 493 € (96 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 1 711 682 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **28 278 811 €**
La plus grande partie est constituée de la dépense transport pour 25 665 174 €, montant qui correspond à l'ensemble des compensations tarifaires et de transports accordées au délégataire (91 % des DRF ; 98% en 2024). La compensation pour les lignes scolaires représente 1 481 297 €. Les charges à caractère général représentent 178 741 €. Les charges de personnel représentent 147 000 €.

LES RECETTES 30 008 285 € (97 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 45 668 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **29 962 617 €.**
La plus grande partie est constituée des produits du VM (versement mobilité) pour 19 572 271 € (65% des RRF ; 63% en 2024). La compensation de l'Etat sur le VM (liée au relèvement du seuil de personnes assujetties) s'élève à 120 857 €. Les recettes commerciales liées à l'exploitation s'élèvent à 5 894 399 €. Le Conseil régional a versé une subvention d'exploitation de 2 869 323 € (10 % des RRF). La contribution d'équilibre en provenance du budget principal s'est élevée à 900 000 € (3 % des RRF, 8% en 2024).

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

6. LE BUDGET ZONE D'ACTIVITES

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Zones d'activités					
* Déficit reporté	**0,00**	**-17 736 134,60**			
* Excédent reporté	**810 698,02**				
* Recettes (hors excédent reporté)	26 032 549,09	22 338 592,97		5 000 000,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	23 556 878,81	23 318 184,23			
** Déficit de l'exercice*		*-979 591,26*			
** Excédent de l'exercice*	*2 475 670,28*				
*** Excédent de clôture**	**3 286 368,30**				
*** Déficit de clôture**		**-18 715 725,86**			
*** Résultat global de clôture**	**3 286 368,30**	**-18 715 725,86**	**0,00**	**5 000 000,00**	**-10 429 357,56**

- **Les postes significatifs du compte financier unique 2025**

* Section d'investissement

LES DEPENSES 23 318 184 € (56 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 23 255 518 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **62 666 €** destinées au service de la dette.

Les **restes à réaliser** sont **nuls.**

LES RECETTES 22 338 593 € (54 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 22 338 593 €*

Les **recettes réelles** sont nulles.

Les **restes à réaliser** sont **de 5 000 000 € (emprunt).**

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 23 556 879 € (89 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 22 368 474 €*

Les **dépenses réelles** se sont élevées à **1 188 405 €.**
Elles ont concerné principalement des acquisitions de terrains pour 880 361 €. Les travaux d'aménagement représentent 261 595 €. €. Il n'y a plus de dépenses d'entretien des zones sur le BAZA (charges imputées au BP). Les charges financières représentent 8 373 €.

LES RECETTES 26 032 549,09 € (99 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 23 285 398,37 €*

Les **recettes réelles** se sont élevées à **2 747 151 €.**

Elles concernent quasi exclusivement des cessions de terrains avec notamment
- 1 341 700 € sur la ZA du Poteau Nord (Saint-Avé),
- 441 627 € sur la ZA du Gohélis (Elven)
- 358 962 € sur la ZA de Kergrippe 3 (Séné)
- 204 128 € sur la ZA du Nautiparc (Baden)
- 83 772 € sur la ZA du Redo (Arzon)

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

7. LE BUDGET TRES HAUT DEBIT

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Très Haut Débit					
* Déficit reporté					
* Excédent reporté	**0,00**	**279 236,61**			
* Recettes (hors excédent reporté)	357 355,92	300 145,59			
* Dépenses (hors déficit reporté)	357 355,92	64 773,28		9 077,52	
** Déficit de l'exercice*					
** Excédent de l'exercice*	*0,00*	*235 372,31*			
*** Excédent de clôture**	**0,00**	**514 608,92**			
*** Déficit de clôture**	**0,00**				
*** Résultat global de clôture**	**0,00**	**514 608,92**	**0,00**	**-9 077,52**	**505 531,40**

- **Les postes significatifs du compte financier unique 2025**

* Section d'investissement

LES DEPENSES 64 773 € (61 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 34 556 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **30 218 €.** Il s'agit quasi exclusivement du remboursement en capital de la dette à la ville de Vannes pour 20 067 € et de la pose de réseaux câblés pour environ 10 150 €.

Les **restes à réaliser** sont de 9 077,52 €

LES RECETTES 300 146 € (51 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 276 231 €*

Il s'agit quasi-exclusivement des recettes liées aux amortissements et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 23 134 €.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 357 356 € (87 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 276 231 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **81 124,42 €.** Près de 22 328 € concerne des missions de prestation de service pour le déploiement de la fibre et 10 132 € concerne les dépenses d'entretien et de maintenance du réseau. Et les charges de personnel pour le suivi et la maintenance du réseau représentent 34 000 €. Les charges financières s'élèvent à 2 088 €.

LES RECETTES 357 356 € (87 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 34 556 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **322 800 €.** Elles sont constituées principalement de la contribution d'équilibre du budget général pour 303 133 €, de redevance frais de contrôle et autres remboursements pour 18 022 €.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

8. LE BUDGET AEROPORT

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Aéroport					
* Déficit reporté		**-998 418,74**			
* Excédent reporté					
* Recettes (hors excédent reporté)	505 070,73	192 762,10		0,00	
* Dépenses (hors déficit reporté)	455 798,74	45 321,11		0,00	
** Déficit de l'exercice*					
** Excédent de l'exercice*	*49 271,99*	*147 440,99*			
*** Excédent de clôture**	**49 271,99**				
*** Déficit de clôture**	**0,00**	**-850 977,75**			
*** Résultat global de clôture**	**49 271,99**	**-850 977,75**	**0,00**	**0,00**	**-801 705,76**

- **Les postes significatifs du compte financier unique 2025**

* Section d'investissement

LES DEPENSES 45 321 € (3 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 36 718 €*

Il s'agit essentiellement des amortissements de subventions et une dépense concernant le bâtiment (6 702 €).

Les **restes à réaliser** sont nuls

LES RECETTES 192 762 € (14% de réalisation) *dont recettes d'ordre 54 095 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **138 667 €.** Il s'agit de l'excédent capitalisé de fonctionnement 2024 pour 102 059 € et des subventions pour 36 608 €.

Les **restes à réaliser** sont nuls.

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 455 799 € (89 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre 52 193 €*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **403 605 €.** La part la plus importante correspond à la contribution au délégataire pour 381 063 €. Les charges à caractère général représentent 22 542 €.

LES RECETTES 505 071 € (98 % de réalisation) *dont recettes d'ordre 36 718 €*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **468 353 €.** Elles sont constituées principalement de la contribution d'équilibre du budget général pour 300 000 € et de la DGD (dotation globale de décentralisation) pour 21 418 €. La redevance du délégataire de 2025 s'est élevée à 104 685 €.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

9. LE BUDGET AUTORISATION DES DROITS DU SOL

LIBELLES	REALISES		RESTES A REALISER		EXCEDENT ou DEFICIT après R.A.R.
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget Autorisation du Droit des Sols					
* Déficit reporté					
* Excédent reporté	**9 681,20**				
* Recettes (hors excédent reporté)	455 641,94				
* Dépenses (hors déficit reporté)	419 000,00				
* *Déficit de l'exercice*					
* *Excédent de l'exercice*	*36 641,94*				
*** Excédent de clôture**	**46 323,14**				
*** Déficit de clôture**					
*** Résultat global de clôture**	**46 323,14**				**46 323,14**

- **<u>Les postes significatifs du compte financier unique 2025</u>**

* Section d'investissement

LES DEPENSES 0,00 € *dont dépenses d'ordre nulles*

LES RECETTES 0,00 € *dont recettes d'ordre nulles*

* Section de fonctionnement

LES DEPENSES 419 000 € (100 % de réalisation) *dont dépenses d'ordre nulles*

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **419 000 €.** Elles concernent uniquement les dépenses de personnel de l'ADS affectées aux EPCI hors Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

LES RECETTES 455 642 € (108 % de réalisation) *dont recettes d'ordre nulles*

Les **recettes réelles** s'élèvent à **455 642 €.** Il s'agit de la facturation de la prestation ADS aux 2 EPCI hors Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et aux communes de GMVa.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL08A-DE

Quelques chiffres clés 2025

Budget global de la Communauté d'Agglomération	292 Millions d'€uros (opérations réelles)
Montant de l'encours de la dette (au 31/12/2025)	94 Millions d'€uros
Capacité de désendettement (du budget principal)	4,1 ans
Montant des investissements globaux (dont fonds de concours)	77,6 Millions d'€uros
Population DGF	206 662
Population INSEE	182 628

	Communauté d'Agglomération	Moyenne Nationale de la catégorie
Coefficient d'Intégration Fiscale	0,383286	0,398881
Potentiel fiscal par habitant	352,227323	464,246067

INFORMATIONS FINANCIERES

(ratios obligatoires selon l'article L. 2313 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Montant en euros par habitant

	GMVA	Moyenne nationale des CA
	2025	**2024**
Dépenses réelles de fonctionnement / population	476 €	468 €
Produit des impositions directes / population	262 €	194 €
Recettes réelles de fonctionnement /population	570 €	571 €
Dépenses d'équipement brut / population	186 €	131 €
Encours de la dette / population	232 €	383 €
Dotation globale de fonctionnement / population	60 €	85 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	22,8 %	39,5 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	86,57 %	88,4 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32,6 %	22,9 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	40,70%	67,2 %

- **sources** : données du CFU du budget principal de la Communauté d'Agglomération
- **population** : données INSEE
- le calcul des ratios pour les dépenses d'équipement exclut le chapitre 204 (subventions d'équipement versées)